

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2023/56

Objet : Dépôt de bennes et clôture de chantier

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la demande présentée le 07/04/2023 par BELFOR FRANCE en vue d'occuper le domaine public au droit du 16 et 18 rue Victor Hugo et rue Thouade, afin d'effectuer un dépôt de bennes et une clôture de chantier pour la période du 11/04/2023 au 18/04/2023,
CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : La société BELFOR FRANCE est autorisé à occuper le domaine public au droit du 16 et 18 rue Victor Hugo et rue Thouade, afin d'effectuer un dépôt de bennes et une clôture de chantier pour la période du 11/04/2023 au 18/04/2023.

Article 2 : La rue Thouade sera fermée à la circulation section comprise entre la rue Victor Hugo et la rue des Tisserands.

Article 3: La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 7 avril 2023

Le Maire
Barbara NETO

